

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine
Séance du 8 Février 2023

L' an 2023 le 8 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de Madame FROUFE Emilie Adjointe

Date de la convocation : 31/01/2023

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjointe, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine
Mme BOUTIN Marie-Pierre à Mme DRIEU Delphine

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AVANCEMENT DE GRADE DE JOHANNA COSSON

L'adjointe expose l'information donnée par le Centre de Gestion, à savoir que Madame Johanna Cosson peut actuellement accéder à un grade supérieur, celui d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est favorable à cet avancement.

Les membres du Conseil se déclarent favorables.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

L'adjointe rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois y compris pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé .

Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal le 15 novembre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, en raison d'une appréciation positive des états de service d'un agent,

L'adjointe propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe, permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023.

Filière administrative,

Cadre d'emploi adjoint territorial principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

18h45 : Arrivée de Madame Audrey Bourgoïn

AUDIT ENERGETIQUE FOYER RURAL 25 RUE DE LA ROCHE

Dans l'objectif de bénéficier de subventions à l'avenir, portant sur des projets de travaux d'isolation et d'aménagement, il apparaît souhaitable de réaliser un audit énergétique du foyer rural.

Ces travaux n'étant pas urgents, pourront être planifiés à une date ultérieure non fixée à ce jour.

Trois devis ont été déposés au regard de cette demande de diagnostic.

BUREAU VERITAS pour un montant de 2244 euros TTC.

BSE pour un montant de 2760 euros TTC.

AKEA ENERGIES pour un montant de 3600 euros TTC

L'adjointe demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de procéder à ce diagnostic et de bien vouloir choisir le prestataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de procéder au diagnostic énergétique du foyer rural et de choisir le moins disant, c'est-à-dire BUREAU VERITAS d'un montant de 2244 euros TTC pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal sollicite une subvention de 50 % via le programme ACTEE pour la réalisation d'audit énergétique du foyer rural.

18h55 : Arrivée de Monsieur Jean-Louis Fesneau

19h10 : Arrivée de Madame Marie-Pierre Boutin

REMISE GRACIEUSE DES ARRIERES IMPAYES LOCATION 11 RUE DE LA ROCHE

Suite au décès du locataire du 11 rue de la Roche survenu le 17 janvier 2023, il est demandé par sa famille une remise gracieuse des loyers impayés à savoir la somme de 819.08 € (comprenant les loyers d'octobre 2022 à janvier 2023).

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande de remise gracieuse. La caution sera laissée à disposition de la commune suite à des dégradations par les chats sur les papiers peints.

DEVIS PLATANES

Suite à la réception le 25 novembre 2022, d'un mail provenant des riverains du lotissement du père Huet et demandant l'entretien des platanes rue des Sorbiers, des devis ont été demandés.

Nous avons reçu quatre devis :

Entreprise Aménagements Ensoleillés s'élevant à 1440 € TTC.

Christophe Abel Paysage pour un montant s'élevant à 4152 € TTC.

Les jardins du Noyer pour un montant s'élevant à 4620 € TTC.

Abattage - élagage pour un montant s'élevant à 5040 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 1440 € TTC de l'Entreprise Aménagements Ensoleillés.

Questions diverses :

MATS SOLAIRES - CHOIX DES EMBLEMENTS

Suite à la réunion de la commission de voirie le 05 janvier 2023, les membres de la commission proposent au Conseil les emplacements suivants :

- à côté du ralentisseur situé à l'entrée de la Chapelle en venant de Chousy (trou noir et dangereux),
- au niveau du 32 rue Saint Vincent au Villiers (non éclairé),
- au futur passage piétons qui sera situé devant le chemin qui longe le cimetière (obligatoire dans ce cas).

Les conseillers acceptent les emplacements définis par la commission.

SITE INTERNET ET CHANGEMENT D'HEBERGEUR

L'adjointe informe les conseillers qu'il est nécessaire de changer d'hébergeur, car le nouveau site ne fonctionne pas correctement.

Il propose le devis de Dynamik Cloud pour un montant de 216 € TTC par an.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Dynamik Cloud.

DEMANDE DE SUBVENTION DDAD

Suite à un mail de la Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement Rural et de l'Environnement, du Service Environnement, du Service Environnement, Aménagement et Solidarités Rurales (Conseil Départemental de Loir-et-Cher) nous avons déposé une demande de subvention pour les travaux du chemin piétonnier rue de la Pierre Maille.

MUTUELLE SANTE ET PREVOYANCE

Suite au mail du Centre de Gestion concernant la santé et prévoyance pour les employés communaux, une étude sur ce dossier va être faite.

SUBVENTION UNRPA

Suite au mail de l'UNRPA demandant l'octroi d'une subvention de 450 € afin de compenser la location de la salle lors du concours de belote du 1er avril, le Conseil donne son accord de principe sachant qu'initialement il comptait ne rien demander cette année.

RIFSSEP

Suite à quelques interrogations des agents, pour le règlement du RIFSSEP, des compléments d'information vont être demandés afin de s'assurer de la réglementation.

MONTANT LOYER BOULANGERIE 7 RUE DE LA ROCHE

Le Maire informe les conseillers que, suite aux travaux de la boulangerie et de son logement de fonction, il serait souhaitable de revoir le loyer.

Avant les travaux le montant était de 668.07 € pour une superficie de 131 m² habitables.

Le Conseil Municipal demande de s'informer davantage sur ce genre de loyers pratiqués en milieu rural comme le nôtre.

ORDINATEUR SECRETARIAT DE MAIRIE

Suite à l'achat de l'ordinateur pour le secrétariat de la mairie d'un montant de 2273,89 €, une subvention du Département d'un montant de 1510 € (DSR 2023) a été accordée.

LOTISSEMENT DU CLOS

Pour information le lot n°4 a été vendu et le lot n°16 est en compromis de vente, ce qui pourrait finaliser le lotissement du Clos.

PACS FINANCIER FISCAL

Un débat a lieu sur le Pacs Financier Fiscal de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

COURRIER ACADEMIE TOURS

Le courrier envoyé par l'Académie D'Orléans-tours a été évoqué concernant les trois points d'absence de conformité des bâtiments des écoles de La Chapelle Saint Martin. Un membre du conseil demande à ce qu'une réponse lui soit rapportée.

ELEVAGE DE CHEVRES

Suite à une demande adressée à la commune, une personne envisage de monter un élevage de chèvres Angora, et recherche des terrains disponibles.

MONTANT DES LOYERS 11 RUE DE LA ROCHE

Suite au prochain renouvellement des locataires au 11 rue de la Roche, le Conseil municipal décide de demander des informations auprès de l'ADIL pour connaître la réévaluation possible des loyers.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

La séance est levée à: 21:00

Mis en ligne le :